

- P.F. Quand t'es en dehors c'est beaucoup plus difficile de te faire défendre j'pense, que quand t'es dans ton pays.
- A. Êtes-vous d'accord avec ça les autres?
- P.F. Oui
- P.F. Oui
- A. Ça va...
- P.F. Non...
- A. Qu'est-ce que vous en pensez?
- P.F. Par exemple la Jamaïque, il me semble qu'un Canadien qui arrive là avec un passeport, puis qui raconte son histoire, il me semble que... en tout cas... j'dis pas peut-être...
- P.F. Ça dépend des pays...
- P.F. Il va avoir plus de facilité à s'en sortir...
- P.F. Il y a des pays... ben s'il se fait prendre aux États-Unis ça va être beaucoup plus dur que s'il se fait prendre en Jamaïque... Moi j'pense...
- A. Il va avoir plus de difficulté...?
- P.F. Ben les conséquences vont être pires, plus de difficulté aux États-Unis...
- A. À sortir des États-Unis que la Jamaïque? Pourquoi?
- P.F. C'est beaucoup plus sévère aux États-Unis justement qu'en Jamaïque où c'est un peu plus délaissé... pas vraiment délaissé... mais c'est plus... bon le gouvernement s'achète... plein de choses comme ça, tandis qu'aux États-Unis essaie pas d'acheter le gouvernement... tu restes là...
- A. Quelles sont selon vous les différences majeures qui existent dans les lois entre le Canada et les autres pays? Dans les lois en général, est-ce qu'il n'y a pas des différences fondamentales qui existent entre les lois canadiennes et les lois d'ailleurs?